Mutuelle Générale Interprofessionnelle

Rapport Annuel art.29 de la loi Energie Climat – 2024

CADRE

✦ Activité et Résultat

La MUTUELLE GENERALE INTERPROFESSIONNELLE (MGI) est une mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, agréée depuis le 04 août 2003 pour réaliser les opérations relevant des branches mentionnées à l'article R.321-1 du code des assurances :

- Accidents
- Maladie

MGI est membre du Groupe Lourmel, groupe de protection sociale et association de moyens, avec l'Institution de prévoyance professionnelle de la branche des imprimeries de labeur et des industries graphiques, CARPILIG/P, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et l'Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco – section Lourmel, l'Institution de retraite complémentaire.

Son activité est principalement centrée autour de la couverture de frais de soins de santé à travers de contrats individuels. Elle assure également des contrats individuels « Blessures accidentelles » et quelques contrats frais de soins de santé collectifs.

MGI ne propose pas de produits d'investissement financiers (Assurance vie, Plan d'épargne retraite, etc.) à ses adhérents.

Au 31/12/2024, le bilan comptable de MGI atteint 5,85 M€, constitué à l'actif par 5,04 M€ de placements (86,1% de l'actif) et 0,05 M€ de trésorerie pure (0,9%). Le reste (0,76 M€, 13,0%) est composé de créances et de parts des cessionnaires dans les provisions techniques.

✦ La démarche ISR globale de MGI

L'article 29 de la loi énergie climat du 9 novembre 2019 prend la suite de l'article 173-VI de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique. Il encadre davantage le reporting extra-financier des acteurs de marché. Il établit une obligation de transparence pour les investisseurs institutionnels. Ces derniers doivent communiquer sur plusieurs éléments :

- leur prise en compte des risques climatiques, de durabilité ou ESG et des risques liés à la biodiversité ;
- leurs stratégies d'investissement pour respecter les objectifs de long terme relatifs au changement climatique et à la biodiversité ;
- leur participation à la transition énergétique et écologique.

L'actif financier MGI est valorisé (Solvabilité 2) à 5,8 M€.

Considérant que :

- cette surface financière n'est pas jugée assez élevée pour une gestion de titres en direct,

- l'instabilité des marchés financiers nécessitait une politique d'investissement prudente,

l'investissement financier s'est porté sur des fonds communs de placements ouverts, gérés par des partenaires (LAZARD FRERES GESTION, ECOFI, NATIXIS) déjà connus du Groupe Lourmel dont MGI est membre.

Les actifs financiers de MGI ne sont donc pas sous mandat de gestion, mais répondent à une problématique générale de ratio rendement / risque, dans lequel les critères ESG ne sont pas à l'heure actuelle prédéfinis par la politique financière et d'allocation d'actifs du groupe. Il n'y a donc pas encore de processus engagé d'attribution de nouveaux mandats de gestion.

Néanmoins, si le niveau d'engagement (provisions techniques brutes) et son déroulement nécessitait de mettre en place un mandat de type obligataire afin d'entamer une démarche de gestion actif/passif, la prise en compte des critères ESG serait intégrée dans le processus de prise de décision pour l'attribution d'un mandat de gestion.

La politique de gestion financière et d'allocation d'actifs applicable aux membres de la SGAPS Lourmel, dont MGI est membre, prévoit à court terme que l'ensemble des placements purement financiers moyen et long terme soit classé au moins SFDR « Article 8 » selon la définition du règlement SFDR, par un processus de sélection des FCP ouverts ou par modification contractuelle des mandats pour les actifs correspondants le cas échéant. Les données relatives au règlement SFDR sont fournies directement par les sociétés de gestion, par fond ou par mandat.

En conséquence, MGI prend en considération la politique ISR de ces gérants mandataires des fonds sous gestion.

- **ECOFI**

Les fonds intègrent le processus ISR PRISME, qui repose sur trois piliers :

- une notation ESG propriétaire : La notation PRISME suit une approche « best in universe », avec une pondération équivalente des critères Environnement, Social et Gouvernance, et une surpondération (30 %) de neuf critères clés en lien avec les valeurs d'Ecofi (ex. : stratégie climat, égalité des chances, gouvernance responsable).

- une double stratégie d'exclusion (géographique et sectorielle) : Les exclusions sectorielles concernent notamment les jeux d'argent, le tabac, les pesticides, l'huile de palme, les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), les projets fossiles nouveaux et les armes controversées, avec des seuils allant du premier euro à 33 % du chiffre d'affaires selon les cas. Les exclusions géographiques portent sur les émetteurs situés dans des paradis fiscaux, selon les listes officielles françaises et internationales.

- une analyse des controverses : Ecofi exclut toute entreprise impliquée dans une controverse ESG de niveau 5, notamment en cas de corruption, pollution

majeure, blanchiment d'argent, pratiques anticoncurrentielles ou violations graves des droits humains.

- **Lazard Frères Gestion**

Lazard Frères Gestion engage un dialogue avec l'ensemble des entreprises présentes en portefeuille. Au cours de ces entretiens, l'engagement sur les sujets ESG peut se faire avec plus ou moins d'intensité et plus ou moins de régularité en fonction des dernières évolutions.

• Le dialogue prend la forme d'un échange avec l'entreprise sur ses pratiques et politiques ESG. Il permet de témoigner de l'intérêt et la sensibilité aux thématiques ESG et d'assurer un suivi dans le temps de l'évolution de la performance extra-financière des entreprises.

• L'engagement approfondi peut soit prendre la forme de demandes concrètes aux entreprises, soit représenter un dialogue plus poussé avec l'entreprise dans lequel l'ESG constitue un élément significatif. Dans ce cas, l'objectif est de sensibiliser la société sur un ou plusieurs axes d'amélioration et sur la prise en compte de leur notation ESG dans la décision d'investissement. Ces axes sont formulés par les analystes-gestionnaires en collaboration avec les spécialistes ESG et sont évalués dans le temps afin d'améliorer ou dégrader la notation interne de l'entreprise. Par exemple, dans le cadre du processus d'escalade, une étape d'engagement approfondi est prévue avec une entreprise dès que la note de l'un des piliers E, S ou G est égale à 1/5 (note minimale) ou que la note ESG globale est inférieure ou égale à 2/5.

- **Natixis (OPCVM monétaires, 4 M€)**

Ostrum Asset Management s'attache à prendre en compte l'ensemble des dimensions ESG dans ses décisions d'investissement. Cette approche responsable se décline aujourd'hui sur :

• Une politique sectorielle et d'exclusion complète (réglementaire, sectorielle et discrétionnaire),
• Une politique d'intégration sur toutes nos classes d'actifs,
• Une politique d'engagement, tant au niveau individuel sur l'ensemble de nos classes d'actifs (dialogue constant avec les émetteurs, et politique de vote active pour les actions), que collaborative (prises de position officielle d'Ostrum Asset Management).

En référence au label ISR qui est un label français créé par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France, l'objectif défini par la politique de la SGAPS Lourmel est de conserver, par entité, au moins 25% des FCP ouverts (exprimé en valorisation boursière) en labellisation ISR.

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS

La constitution de cet actif est la suivante (en valeur de réalisation au 31/12/2024) :

FCP	Catégorie	Montant (M€)	
Lazard Convertible	Convertibles International Couvertes	1,18	25%
Lazard Human Capital	Actions International Gdes Cap.	0,89	17%
Lazard Patrimoine SRI	Allocation EUR Prudente - Interna-	0,76	15%
Ecofi Optim 26 I	Obligations à échéance	0,60	12%
Ecofi Convictions	Actions International Gdes Cap.	0,41	8%
Ostrum SRI Cash Plus	Monétaires EUR Court Terme	1,01	20%
		4,84	

Autres actifs finan-ciers	Catégorie	Montant (M€)	
Parts SCI BOIS CO-	Participation SCI	0,06	1,2%
Fonds intervention	Fonds de garantie Mutualité	0,02	0,4%
Participation LSA	Participation Lourmel Solutions As-	0,15	3 ,0%
		0,23	

Ces FCP sont entièrement transparisés et la répartition par catégorie de titre est la suivante au 31/12/2024 :

Obligations souveraines	3,7%
Obligations d'entreprises	63,4%
Actions	28,3%
Fonds d'investissement	2,7%
Trésorerie et dépôts	2,3%
Contrats à terme (forwards)	-0,4%
	4,84 M€

Le label ISR est un label français créé par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.

Lazard Convertible Global	-
Lazard Human Capital	Label ISR
Lazard Patrimoine SRI	Label ISR

Ecofi Optim 26 I	-
Ecofi Convictions Monde C	Label ISR
Ostrum SRI Cash Plus RC	Label ISR

➔ **63,2% de la valorisation des FCP de MGI (60,3% des actifs financiers) est labellisée ISR**

Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) exige que les sociétés du secteur financier communiquent des informations extra-financières pour chacun de ses produits et à les classer selon une typologie que l'on peut schématiser ainsi :

- les produits classés « Article 6 » tiennent peu ou pas compte des enjeux ESG ;
- les produits classés « Article 8 » comportent une obligation de moyens comme le déploiement d'une politique d'exclusion, la réalisation de due diligence ESG avant investissement, la mesure des impacts RSE des sous-jacents,...
- les produits classés « Article 9 » comportent un objectif formalisé : ce sont donc les plus exigeants et vertueux sur les enjeux ESG. Un fonds « Article 9 » peut ainsi se donner un objectif de décarbonation ou de contribution à un ODD.

Les données relatives au règlement SFDR sont fournies directement par les sociétés de gestion, par fond. Les résultats sont les suivants :

Lazard Convertible Global	SFDR 8
Lazard Human Capital	SFDR 9
Lazard Patrimoine SRI	SFDR 8
Ecofi Optim 26 I	SFDR 8
Ecofi Convictions Monde C	SFDR 8
Ostrum SRI Cash Plus RC	SFDR 8

➔ **81,7% de la valorisation des FCP de MGI (77,9% des actifs financiers) sont classés SFDR 8, et 18,3% de la valorisation des FCP de MGI (17,5% des actifs financiers) sont classés SFDR 9.**